

CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS DE LA SCSLM

Afin de faciliter le processus de vote, les membres de la SCSLM doivent se familiariser avec les candidats. Il s'agit de l'occasion pour les candidats d'offrir des renseignements relatifs à leur expérience professionnelle et à titre de bénévoles, et de communiquer leur position sur les sujets d'importance et leurs objectifs en tant que représentants élus.

Il est fortement recommandé que l'information concernant le candidat soit consacrée aux renseignements personnels et aux objectifs visés, dans le cadre d'un poste électif au niveau national.

Veillez noter :

Les formulaires de mise en candidature sont disponibles sur demande. Veuillez consulter l'avis de scrutin officiel pour obtenir les détails.

L'information sur le candidat doit contenir 300 mots **au maximum**. Le texte sera reformaté et peut être présenté sur document imprimé ou envoyé par courriel; les soumissions devraient être rédigés à la première personne.

L'information fournie peut être présentée dans une des deux langues officielles. La SCSLM se charge de la traduction.

Joignez une photo couleur courante de 150 x 150 pixels au minimum. La SCSLM n'est pas responsable de la qualité de reproduction.

Veillez faire parvenir tous les renseignements à : Lindsey McKeane, adjointe exécutive – lindseym@csmls.org.

INFORMATION À L'INTENTION DES CANDIDATS AUX POSTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCSLM

Voici un bref résumé de l'engagement des dirigeants de la SCSLM envers la Société. Ces renseignements sont à l'intention des membres qui désirent se porter candidats aux élections. Ces derniers sauront ainsi à quoi s'attendre et pourront discuter avec leur employeur de la disponibilité exigée pour occuper de tels postes. *Veillez noter que la SCSLM ne paie pas d'indemnité de salaire à ses dirigeants.*

Il est important de donner aux membres l'assurance que les dirigeants élus agiront dans leur meilleur intérêt et celui de la profession, et qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêt réel ou perceptible. Les lignes directrices de la SCSLM relatives aux conflits d'intérêts sont annexées à titre d'information.

Avant de vous porter candidat, vous pouvez contacter le Président du Comité de nomination (président sortant) ou un autre membre du Conseil pour obtenir plus d'information sur le mandat d'un membre du Conseil de la SCSLM.

POSTE D'ADMINISTRATEUR

Le mandat des administrateurs a une durée de trois ans. Le Conseil d'administration se réunit habituellement trois fois par année en direct, et une fois par téléconférence. Les réunions ont lieu au bureau de la SCSLM à Hamilton ou à Toronto et en correspondance avec le congrès annuel. Voici l'horaire habituel :

On s'attend à ce que les administrateurs assistent aux activités ayant lieu dans leur région géographique, ce qui leur permettra de communiquer avec les membres, par exemple, des congrès provinciaux, des activités d'orientation destinées aux étudiants ou des cérémonies de remise des diplômes.

Réunion de mars – 1 jour

Réunions lors du congrès LABCON (mai/juin) – Les membres du Conseil doivent assister à tout le congrès. Le Conseil se réunit avant LABCON.

Réunion de septembre – téléconférence d'une demi-journée

Réunion de novembre – 2 jours (orientation et finance comprises)

Les administrateurs ont la responsabilité de siéger aux comités du Conseil au besoin, notamment le Comité des finances, le Comité des subventions, bourses d'études et prix, et le Comité de législation. À l'exception de la réunion du budget du Comité des finances, les réunions des comités du Conseil se déroulent normalement par téléconférence. Des administrateurs peuvent être nommés pour représenter le Conseil de la SCSLM auprès du Conseil des normes professionnelles, du Comité des formateurs ou auprès d'autres groupes externes.

Les réunions qui ont lieu à Hamilton/Toronto sont prévues pour réduire au minimum la période de temps où les dirigeants doivent interrompre leur travail.

Autres responsabilités

Le Président peut être invité à assister aux congrès provinciaux ou aux réunions officielles au niveau local. D'autres dirigeants présidentiels peuvent également être appelés à participer à ses activités.